



Treasury Board of Canada
Secrétariat

Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Better government: with partners, for Canadians



Vérification des contrôles de base en place au Conseil des produits agricoles du Canada

Avril 2011

Bureau du contrôleur général

Canada

Objectif et portée

La vérification avait pour but de s'assurer que les contrôles de base de la gestion financière en place au Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) sont efficaces et sont conformes aux lois, politiques et directives applicables.

La vérification a comporté l'examen d'un échantillon d'opérations assujetties aux différentes politiques et directives mentionnées à l'annexe 1 du rapport. Les opérations sélectionnées ont été effectuées entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 septembre 2010.

La portée de la vérification était limitée en raison de protocoles d'entente conclus avec d'autres institutions fédérales qui assument, au nom du Conseil des produits agricoles du Canada, certaines des exigences énoncées dans les politiques et directives.

La vérification a été menée en conformité avec les Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne¹.

Constatations et conclusion

Les contrôles de base de la gestion financière en place au Conseil des produits agricoles du Canada sont efficaces et sont généralement exercés en conformité avec les lois, les politiques et les directives applicables. Toutefois, des contrôles plus efficaces sont requis dans certains cas. Le Conseil des produits agricoles du Canada doit faire en sorte que tous les engagements, sans exception, soient approuvés par des personnes dûment autorisées et soient enregistrés au moment où les dépenses correspondantes sont effectuées. De plus, des pièces justificatives doivent être jointes aux dossiers dans le cas des marchés à fournisseur unique. Enfin, il demeure impératif de se conformer en temps utile aux exigences de divulgation proactive en ce qui touche la passation de marchés et les activités d'accueil.

Plans d'action de la direction

Ces constatations ont été portées à l'attention de la direction du Conseil des produits agricoles du Canada. La direction a pris acte des constatations et entend y donner suite. Le Conseil des produits agricoles du Canada a transmis à cette fin son plan d'action de la direction au Bureau du contrôleur général. Le Bureau du contrôleur général assurera un suivi concernant ce plan d'action jusqu'à ce que toutes les constatations soient réglées.

Brian M. Aiken, CIA, CFE

Contrôleur général adjoint

Secteur de la vérification interne, Bureau du contrôleur général

¹ Précisons que le Bureau du contrôleur général n'a pas procédé à une évaluation externe afin de confirmer ce point.

Annexe 1 : Politiques et directives prises en compte aux fins de l'examen

Gestion financière

- Directive sur la délégation des pouvoirs financiers pour les dépenses
- Directive sur l'engagement des dépenses et le contrôle des engagements
- Directive sur la vérification des comptes
- Directive sur les cartes d'achat

Marchés

- Politique sur les marchés

Voyages et accueil

- Directive sur les voyages du Conseil national mixte
- Directive sur les cartes de voyage et les chèques de voyage
- Politique sur l'accueil

Ressources humaines

- Politique sur les cotisations
- Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement
- Directive sur les congés et les modalités de travail spéciales
- Directive sur la gestion financière de l'administration de la paye
- Rémunération au rendement²
- Employés occasionnels

² Entrent dans cette catégorie la *Politique de gestion des cadres supérieurs*, la *Directive sur les conditions d'emploi de certains employés exclus ou non représentés* et la *Directive sur la rémunération des cadres supérieurs*.